

**DÉPARTEMENT DES
LANDES**

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 01

Votants : 27

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 27 Septembre 2024 à 09h30.

Sous la présidence de Monsieur Jean Jacques DANÉ, Président.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Septembre, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal-Leclerc à Hagetmau, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DANÉ.

Délégués titulaires présents :

M. BARGELÉS Lionnel, M. BERGERAS Alain, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DUMAS Fabrice, M. DUTREUILH Damien, M. GARBAY Alain, M. LABAT Léopold, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LALANNE Guillaume, Mme LANUQUE Véronique, M. LESGOURGUES Régis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MOLLES Christian, Mme OMICIUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain, M. POUBLAN André, M. VIDAUCOSTE Sébastien

Délégués suppléants présents :

M. BACHERÉ Robert, M. GUICHENEUY Hervé, M. LESCOASTREYRES André, M. NOVEMBRE Philippe,

Délégués titulaires excusés :

M. BARRY Hervé, Mme BERGEZ Florence, M. BRUNET Gilles, M. CAPERAN Michel, M. CARRERE Christian, M. CASTEL Philippe, M. CASTET Pascal, M. CRABOS Robert, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DULAYET Maurice, M. DUVIGNAU Philippe, Mme ERIDIA Martine, M. LABORDE Philippe, M. LAFFITTE Philippe, M. LALANNE Philippe, Mme PEGUILHE Isabelle, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants excusés :

M. BOURDE-BARRERE Vincent, M. LANOT Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. LAULHE Jean-Luc, M. TUCOU Max,

Délégués titulaires absents :

M. COUBLUCQ Laurent, M. DARRIBERE Didier, M. DUIZIDOU David, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. LARROUTURE Thierry, M. LAURETET Denis, M. MARQUIS Christophe, Mme PEYSALLE Florence, M. SAKELLARIDES Didier, M. SOUSTRA Thierry, M. TONON Philippe

Délégués suppléants absents :

Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. PRAT Jean-Bernard,

Pouvoirs : M. DUVIGNAU Philippe donne pouvoir à M. André POUBLAN

Secrétaire de séance : M. CAYRAFOURCQ Frédéric

Date de convocation : 19 septembre 2024



DEL2024-22 : Modification des modalités de publicité des actes

Le Comité syndical,

VU l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022, par renvoi de l'article L. 5211-3 et de l'article L. 5711-1 du même code,

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU la délibération du comité syndical référencée DEL 2022-24 en date du 27 juin 2022

Sur Rapport de Monsieur le Président,

Le Président rappelle au comité syndical que les actes pris par les syndicats (délibérations- décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

CONSIDERANT que par délibération en date du 27 juin 2022, le comité syndical avait choisi, en raison de l'absence de site internet, la publicité par voie d'affichage à son siège.

CONSIDERANT que le syndicat va prochainement disposer d'un site internet lui permettant d'assurer la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, sous forme électronique.



Après en avoir délibéré, le comité syndical, DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : Que la publicité des actes se fera par voie électronique dès la mise en ligne du site internet du syndicat du bassin versant des Luys.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric CAYRAFOURCQ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cayrafourcq', with a large, sweeping flourish underneath.

Le Président,
Jean-Jacques DANÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dané', with a large, sweeping flourish underneath.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.